

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 16 février 2012

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	9 février 2012
Nombre conseillers présents	33		
dont : conseillers titulaires	25	Date de l'affichage du procès-verbal	22 février 2012
conseillers suppléants	8		

L'an deux mil douze, le seize février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaients présents : Mmes et MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vices Présidents, BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, BONIAKOS Dimitri, LECHEVALIER Alain, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, D'HULST Francis, PILLET Denis, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, LAUNEY Stéphane, MELLET Christophe, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, MARGUERIE Jacques.

Membres suppléants : Mmes et MM. : LOUIS DIT GUERIN Christophe (suppléant de TOLLEMER Catherine), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), GALLET Max (suppléant de SCELLE Gilbert), HAMEL Béatrice (suppléante de GIOT Gilbert), POULAIN Joseph (suppléant de POULAIN Jérôme), SENE François (suppléant de FERRIER Christian), LEPIGEON Thérèse (suppléante de LOZOUET Roger), GIARD Christian (suppléant de COLLAS-DUGENETEL Alain).

Absents excusés : Mmes-MM. BOUSSARD Jean-Luc, LESAGE Régine, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCELLE Gilbert, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, POULAIN Jérôme, LAIDET Serge, MARTINE Emmanuel, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. Henry LEVEEL

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2012.

Délégation à M. le Président :

- Droit de Préemption Urbain : non exercé sur les parcelles cadastrées section AT 30 près de la zone du Pré Bécouffret à Barneville-Carteret

1. PRESENTATION APS POLE NAUTIQUE DE BARNEVILLE-CARTERET

M. le Président accueille M. Jean-Marc VISTE, architecte du projet, qui présente l'avant-projet sommaire du pôle nautique de Barneville-Carteret.

Cet avant-projet sommaire a demandé une compréhension du site dans ce qu'il a de plus manifeste (lignes d'horizon, matériaux, contraintes...). Au vu de l'excellente réalisation du port et de l'existence de la tête d'enrochement, le bâtiment a été imaginé en prolongement pour permettre une unité de promenade piétonne bénéficiant d'une pente douce accessible à marée basse. Deux cales d'accès direct à la mer délimitent la zone du pôle nautique. Le bâtiment est aménagé en balcon avec

toit terrasse et vue directe sur le port et le havre. Une première aile (côte port américain) sera occupée par un bureau, une tisanerie, un vestiaire moniteurs, un atelier, une voilerie et un préau de stockage. A l'opposé, la deuxième aile sera destinée au stockage des matériels. La cour intérieure, d'une superficie de 600 m² environ, équipée d'un caniveau central, sera un espace libre. Côté ville, le terre-plein de stockage des bateaux sera en evergreen, délimité par une clôture.

M. Lecaillon s'interroge sur la pérennité de la cale Cesne située au port de pêche. M. Desplanques indique que celle-ci sera certainement fermée, le port à sec permettant de mettre les bateaux à flot. En ce qui concerne la réduction des places de parking consécutives à la construction du pôle nautique, celle-ci sera compensée par l'aménagement d'une nouvelle zone à côté de la l'ancienne gare ; les sanitaires déjà existants demeureront.

M. Le Président remercie M. Viste pour sa prestation et invite les conseillers à réexaminer ce sujet, dans un proche avenir, lors de l'avant-projet définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 32 voix pour et 1 abstention approuve l'avant-projet sommaire du pôle nautique de Barneville-Carteret.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

M. le Président présente le débat d'orientations budgétaires 2012 ainsi qu'un bilan financier du service jeunesse pour l'année 2011 (documents ci-annexés).

3. OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

- Modification composition comité de direction : M. le Président rappelle que lors de la séance du conseil du 05 janvier dernier, le Conseil Communautaire a désigné les représentants communautaires au sein du comité de direction de l'EPIC. Il fait part d'une délibération du conseil municipal de la Commune de St Jean de la Rivière qui propose le remplacement de M. Alain Lecaillon, représentant titulaire au titre du sous-collège 2 - autres communes littorales, par Mme Roseline Fleury.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Mme Roselyne Fleury en qualité de membre titulaire du comité de direction de l'office de tourisme intercommunal, au titre du sous-collège 2 - autres communes littorales.

- Création budget EPIC au 01/04/2012 : M. le Président rappelle que l'office de tourisme intercommunal va être géré sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial à compter du 1^{er} avril 2012. Il convient donc de créer le budget correspondant assujéti à la TVA à cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 2 abstentions :

- décide la création du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Côte des Isles, sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial, budget autonome assujéti à la TVA, à compter du 1^{er} avril 2012.
- sollicite l'attribution d'un numéro de SIRET.
- Information versement avance remboursable budget EPIC au 01/04/2012 : délibération proposée au prochain conseil communautaire

4. ACQUISITION PARCELLES

- Acquisition « chasse au curé » à St Jean de la Rivière : M. le Président donne lecture d'une délibération de la commune de St Jean de la Rivière qui a accepté de vendre à l'euro symbolique

la « chasse au curé » à la Communauté de Communes et sollicite en contrepartie la possibilité de mettre en place un cheminement public autour du golf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide l'acquisition à l'euro symbolique de la « Chasse au curé » sur la commune de St Jean de la Rivière,
 - autorise M. le Président à effectuer toutes les formalités, à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à régler tous les frais correspondants,
 - décide de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte notarié.
- Acquisition parcelles à Baubigny : M. le Président donne lecture d'un compromis de vente concernant les parcelles permettant la mise en place de l'assainissement collectif de la Vallée et demande au conseil communautaire l'autorisation de signer l'acte notarié correspondant, sous condition que le projet d'assainissement soit réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide l'acquisition auprès de M. et Mme André LEGOUPY des parcelles suivantes situées sur la commune de Baubigny :
 - section A 489 d'une superficie de 4 920 m²
 - section A 496 d'une superficie de 2 560 m²
 - Section A 500 d'une superficie de 1 210 m²au prix de 5 000 € (CINQ MILLE EUROS), net vendeur.
 - autorise M. le Président à effectuer toutes les formalités, à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à régler tous les frais correspondants,
 - décide de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte notarié.
- Acquisition parcelles nécessaires au positionnement des ouvrages d'assainissement collectif : M. le Président demande l'autorisation au conseil communautaire d'acquérir les parcelles nécessaires à la mise en place des ouvrages d'assainissement collectif (postes de refoulement) sur les communes de St Maurice en Cotentin et la Haye d'Ectot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne délégation à M. le Président pour l'acquisition de l'emprise foncière des postes de refoulement à réaliser sur les communes de St Maurice en Cotentin et la Haye d'Ectot,
- autorise M. le Président à effectuer toutes les formalités, à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à régler tous les frais correspondants,
- décide de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement des actes notariés,
- autorise M. le Président à signer les conventions de servitude de passage nécessaires au passage des canalisations.

5. CONSTRUCTION GENDARMERIE

- Avenant n° 1 au lot n° 16 : M. le Président présente l'avancement des travaux de construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret et fait part de modifications concernant le lot n° 16, à savoir :
 - lot n° 16 - électricité - entreprise LAFOSSE : plus et moins-values éclairages et prises télévision pour un montant en plus-value de 2 534.55€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord aux modifications proposées pour le marché du lot n° 16,
 - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise Lafosse et à régler les frais correspondants.
- Groupement de commandes SDEM : M. le Président présente un projet de convention de groupement de commandes avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche afin d'assurer conjointement la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) concernant les travaux de raccordement et d'électricité de la gendarmerie de Barneville-Carteret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de groupement de commandes à passer avec le SDEM,
- autorise M. le Président à signer la convention correspondante.

6. DEMANDE AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

M. le Président présente les projets de cale d'accès de la base d'activités nautiques de Portbail (accès provisoire et accès définitif) et sollicite auprès du conseil la possibilité de déposer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime pour ces ouvrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide les projets de cale d'accès à la mer à réaliser sur la commune de Portbail,
- sollicite auprès des services de l'Etat une occupation temporaire du domaine public maritime pour ces réalisations,
- autorise M. le Président à mener toutes les démarches nécessaires.

7. LANCEMENT CONSULTATIONS

- Maîtrise d'œuvre travaux assainissement collectif : M. le Président propose de lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour les prochains travaux d'assainissement, dans le cadre de la procédure adaptée, dans les conditions suivantes :
 - tranche ferme (Baubigny/Les Moitiers d'Allonne – Sénoville)
 - tranche conditionnelle (Canville la Rocque et Fierville les Mines)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation correspondante, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Travaux d'extension du golf + missions SPS et contrôle technique : M. le Président présente le calendrier prévisionnel de la fin de la 1^{ère} phase de travaux d'extension du golf. Il propose de lancer la consultation pour ces travaux, en séparant la tranche ferme, qui correspond à l'extension du golf, de la tranche conditionnelle pour le remaniement du parcours existant. Il sollicite également l'autorisation de lancer les consultations nécessaires à l'attribution des missions de contrôle technique et SPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à lancer la consultation relative aux travaux d'extension du golf (fin de la 1^{ère} phase) dans le cadre de la procédure adaptée,
- autorise M. le Président à lancer les consultations pour l'attribution des missions de contrôle technique et SPS.

- Révision zonages d'assainissement : M. le Président rappelle que la Communauté de Communes détient la compétence relative à l'étude des zonages d'assainissement. Il demande au conseil communautaire la possibilité de lancer les consultations relatives à la révision des zonages d'assainissement, en tant que de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne délégation à M. le Président aux fins de consulter des cabinets d'études pour la révision des zonages d'assainissement en tant que besoin, dans le cadre de la procédure adaptée.

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Etudes hydrauliques : M. le Président rappelle le programme pluriannuel d'études hydrauliques :
 - 2011 : phase 1 : le Fleuve et le Notte
 - 2012/2013 : phase 2 : la Vallée, le Lanquetot, le Quesney, le St Marc, la Valette, la Gerfleur
 - 2013/2014 : phase 3 : la Grise, l'Ollonde

sous réserve de l'avancement des travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau.

Il fait savoir qu'une consultation a été lancée pour la phase 1 des études hydrauliques ; il demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès des différents co-financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Régional et Conseil Général) pour l'ensemble du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter auprès des organismes partenaires les subventions relatives aux études hydrauliques.

- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif : M. le Président indique qu'une première consultation vient d'être lancée pour la réalisation de 12 chantiers de réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif à Sénoville et les Moitiers d'Allonne. Il sollicite l'autorisation de déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau les subventions relatives à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif de Sénoville et les Moitiers d'Allonne.

9. DEMATERIALISATION DES ACTES - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes procède actuellement à la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité. Par le biais de la même plateforme, il est désormais possible de télétransmettre les documents budgétaires à compter de l'exercice 2012, sans coût financier supplémentaire. M. le Président propose de signer un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Etat en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'Etat pour la dématérialisation des actes afin de prévoir la télétransmission des documents budgétaires, à compter de l'exercice 2012.

10. MODIFICATION REGLEMENT DES ACHATS

M. le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que par décret n° 2011-1853 du 09 décembre 2011, (applicable aux procédures de passation envoyées à la publication à partir du 12/12/2011), le seuil des marchés à procédure adaptée (MAPA) a été relevé à 15 000 € HT, pour les marchés et accords-cadres passés par les pouvoirs adjudicateurs.

De plus, le décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011 a relevé les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique pour les années 2012 et 2013 :

- 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales (au lieu de 193 000 € HT),
- 5 000 000 € HT pour les marchés de travaux (au lieu de 4 845 000 € HT).

Le texte modifie également l'article D 2131-5-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que sont transmis au contrôle de légalité les marchés dont le montant est supérieur à 200 000 € HT (au lieu de 193 000 € HT). Ainsi, concernant les marchés à procédure adaptée, seuls ceux qui ont pour objet des travaux et sont d'un montant supérieur à 200 000 € doivent être transmis au contrôle de légalité.

D'entrée en vigueur immédiate, le décret précise, en son article 7, que ces nouveaux seuils « sont applicables aux marchés et aux contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret ».

M. le Président propose de modifier le règlement des achats précisant les modalités de conclusion des marchés à procédure adaptée.

Proposition de seuils :

de 0 à 15 000 € HT	procédure A
de 15 001 à 89 999 € HT	procédure B
de 90 000 à 199 999 € HT	procédure C
de 200 000 € à 4 999 999 € HT	procédure D

Au-delà de 200 000 € HT pour les services et de 5 000 000 € HT pour les travaux, les procédures sont définies par le code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du règlement des achats précisant les modalités de conclusion des marchés à procédure adaptée.

11. ENTREE EN FONCTION NOUVEAU COMPTABLE

- Mme Sandrine ACCOSSATO du 1^{er} janvier au 29 février 2012 :
Vu les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
Considérant que le Trésorier fournit à la collectivité conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer à Mme Sandrine ACCOSSATO, comptable intérimaire en poste à Barneville-Carteret du 1^{er} janvier au 29 février 2012 :

- l'indemnité de conseil, selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- l'indemnité de confection de budget.

- M. LEMARINEL à partir du 1^{er} mars 2012 :
Vu les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
Considérant que le Trésorier fournit à la collectivité conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer à M. LEMARINEL, trésorier en poste à Barneville-Carteret à compter du 1^{er} mars 2012 :

- l'indemnité de conseil, selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- l'indemnité de confection de budget.

12. ECRITURES COMPTABLES

- Amortissement études non suivies de travaux : Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'obligation d'amortir les frais d'études lorsque celles-ci ne sont pas suivies de travaux d'investissement. La durée d'amortissement ne peut dépasser cinq ans. Dès la fin de l'amortissement, ces biens sont sortis de l'actif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, pour l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes, de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de travaux d'investissement.

- Régularisation budget ordures ménagères 2011 : M. le Président propose l'annulation de la décision modificative n° 2 du budget Ordures Ménagères 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'annuler la décision modificative n° 2 du budget du service ordures ménagères 2011.

- Régularisation taxe de séjour 2011 : M. le Président fait part de trois demandes d'annulation partielle de titres de recettes de taxation d'office. M. le Président expose que trois hôtels ont déclaré une taxe de séjour au réel pour l'année 2011 mais n'ont pas effectué le versement dans les délais prévus. En conséquence, la taxation d'office leur a été appliquée.

M. le Président propose au conseil communautaire l'attribution de remises gracieuses à ces établissements :

- hôtel de Jersey : 7 396.86 €
- hôtel des Isles : 5 657 €
- hôtel des Ormes : 1 804 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'annulation partielle des titres de taxation d'office applicable à ces trois établissements.

13. TARIFS SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES

M. le Président rappelle que le budget du site touristique de Fierville les Mines est assujéti en totalité à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2012. Il présente l'ensemble des tarifs hors taxes ainsi que les prestations non assujétiées à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'application des tarifs présentés ci-dessus (document annexé).

14. QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier :

- Prochains Bureaux : mercredi 29/02 et mercredi 21/03 à 18 h
- Prochain conseil communautaire : jeudi 29 mars à 18 heures au pôle jeunesse
- Réunion d'information sur les communes nouvelles : jeudi 08 mars 2012 à 20 h 30 - salle communale de St Jean de la Rivière. M. le Président remercie Madame le Maire pour la mise à disposition de sa salle communale.
- Commission Ordures Ménagères : jeudi 15 mars 2011 à 20 h 30

- Courrier commune de Gouville sur Mer sur les difficultés de réception de la TNT : le courrier va être transmis aux communes du territoire.
- Panne relais Wifi : suite à une réclamation de M. Levéel concernant une panne du relais Wifi de Portbail, M. le Président précise qu'une discussion sur ce sujet aura lieu lors de la réunion du Syndicat Mixte Manche Numérique et qu'une évolution du WIFI dans le secteur est programmée.
- Contrat de territoire - règlement financier : A partir du passage en commission permanente, il reste 1 an pour engager les travaux et 3 ans pour demander le versement (factures acquittées).
- Atelier de concertation parc naturel marin normand-breton : mardi 27 mars 2012 après-midi à Barneville-Carteret sur l'usage et la gestion de l'espace maritime
- Pétition équipe éducative du lycée de la Roquette de Coutances : ce document est à la disposition des élus qui le souhaitent.

La séance est levée à 23 h 45